L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 MAI 1894. 67me Annee.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 8 MAI 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Geo. G. Friedrichs & Co., au coin des rues Camp et Lyon—Drogues, médecines patentées, médicaments, stock et installations, actions et comptes ouverts.

Par W. I. Hodgson, dans la cour du No 3, coin Peydras et Magazine—Deux car loads de foin.

Par Spear & Escoffier, chez Mme Vve. J. Anglade, coin des rues Conti et Bourbon—Montres en or et en argent, bijoux, plaqué et autres articles.

PANAMA.—NICARAGUA.

Décidément, il a la vie dure, le canal de Panama. Nous le croyions tous mort et enterré, et le voilà qui sort, tout à coup, du tombeau. Ce sont précisément ceux qui ont le plus contribué à sa perte qui cherchent à le relever. En fait, M. Eiffel, le trop fameux Cornélius Hertz et les héritiers du baron de Reinach éprouvent une sorte de remords de conscience. Ils sont disposés à rendre gorge, à restituer nous ne savons combien de millions au liquidateur de la compagnie du Canal. Cette restitution, paraît-il, a été approuvée par les tribunaux, et la somme doit servir de base à la reprise des travaux d'après les nouveaux plans adoptés.

Quel fonds devons nous faire de cette nouvelle et jusqu'à quel point la reprise est-elle possible? nous l'ignorons. Mais nous sommes bien aises de voir cette affaire revenir sur l'eau. Elle va devenir pour les Etats-Unis un stimulant nouveau, et les déterminer peut-être à se mettre à l'œuvre, de leur côté, et à creuser définitivement le Canal de Nicaragua, non plus, cette fois, en paroles et sur le papier, mais sur le terrain même. Jusquici, on a souvent remarqué, cette seconde entreprise subit les mêmes vicissitudes que la première. Quand il y a baisse sur le Panama, la baisse se produit également sur le Nicaragua. En revanche quand le Panama fait mine de se relever, vite les Américains songent à relever leur Panama—ce quoi ils ont parfaitement raison; ils l'auraient bien davantage encore, s'ils n'hésitaient pas et ne lésinaient pas.

Pour une nation ambitieuse et mercantile, leur conduite est impardonnable.

Comment ne voient-ils pas qu'une pareille voie de communication interocéanique, pratiquée au milieu de cette vaste mer intérieure formée par le Golfe du Mexique et la mer des Caraïbes dans laquelle on peut pénétrer partout, de l'extrême nord à l'extrême sud, puisqu'elle n'est fermée que par une rangée d'îles qui laissent entre chacune d'elles un libre accès, changerait la face du monde commercial et en ferait le passage forcé de toutes les expéditions du négoce des deux mondes allant du Pacifique nord et sud, dans l'Atlantique sud et nord, et vice versâ? Comment ne voient-ils pas qu'ils auraient ainsi dans la main toutes les marines marchandes des puissances commerciales du globe?

Les Anglais s'en sont bien aperçus, il y a déjà plus de quarante ans de cela; avec leur incomparable flair commercial avec la louable habitude qu'ils ont prise depuis plus d'un siècle de s'installer par ruse ou par force, à l'entrée de toutes les avenues commerciales, ils avaient prévu la situation actuelle et, par un traité en bonne et due forme, ils s'étaient rendus maîtres d'un territoire au centre même de cette mer intérieure. Qu'allaient-ils faire dans ces parages, les Anglais? En lui-même, le golfe du Mexique et des caraïbes n'est qu'un cul-de-sac, au fond duquel on va se heurter à des marécages infestés par les fièvres. Par derrière s'élèvent des montagnes très incommodes à parcourir; le tout habité par des populations indiennes à l'état primitif avec lesquelles, le gros négoce n'a rien à faire. Une fois arrivé au fond de cette impasse, il faut revenir sur ses pas, sans avoir fait ses frais d'expédition.

Le grand commerce triangulaire des Anglais, laisse même ce fond du golfe tout-à-fait en dehors de sa route. Avec une ou deux percées à travers les isthmes, la situation change. Le golfe en question devient la grande route centrale de commerce interocéanique. C'est ce que la Grande Bretagne avait compris et prévu des lors. De là, son acquisition du territoire de Belise qui, véritable conflit appliqué à la fameuse doctrine Monroe, est une des plus grandes habiletés de l'Angleterre et une des lourdes fautes de la diplomatie de l'Union Américaine.

Que les Américains hésitent et tergiversent plus longtemps, qu'ils laissent aliéner le matériel qu'ils ont acheté et les terrains qui leur ont été concédés, les Anglais s'en emparant à vil prix, et voilà le Canal de Nicaragua, le plus facile, le meilleur marché de tous à creuser, devenu impossible, messieurs les Anglais étant devenus les maîtres de la route.

Conçoit-on maintenant l'importance du Honduras anglais devenant, au moment où l'on s'en doute le moins, un nouveau Gibraltar et permettant bientôt à la Grande Bretagne de jouer dans le Nicaragua le même rôle qu'elle remplit avec une si perfide habileté en Egypte?

Si votre sang est vicié, purifiez-le sans délai en vous servant de la Salsepareille d'Ayer. Remede sûr et efficace.

Compagnie Générale Transatlantique.

La Compagnie Générale Transatlantique Française vient d'ajouter à sa flotte de New York le magnifique steamer "La Navarre," qui elle a détaché à cet effet du service des Antilles et du Mexique. Ce steamer ayant été construit pour les traversées du Sud, fera deux voyages dans le cours de l'été. Il partira de New York pour le premier voyage le 28 juillet, et pour son second, le 25 août.

Au café.

—Garçon!

—Monsieur?

—Est-ce que ces cigares sont de la Havane?

—Peut-être, monsieur.

Après de multiples avatars, le banquier Gogo s'est établi coiffeur en province.

—Il doit s'y connaître fait Becquembois, il a tant de fois frisé Mazas!

Dictionnaire de Charenton:

Critique.—Bêcheur à la ligne.

La révision de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

On sait qu'il y a une commission de révision de la Constitution de l'Etat de la Louisiane qui a, paraît-il—et nous sommes de cette avis—besoin de réparations. Nous n'entrerons pas pour le moment dans le détail des réformes projetées. Il y en a qui sont urgentes, il y en a qui sont inutiles; il y en a même qui peuvent être plus nuisibles qu'utiles.

Il en existe une, cependant, que nous devons citer parce qu'elle nous semble de la dernière importance et qu'elle est appelée, si elle est convenablement appliquée, à épurer le vote électoral. Tout le monde sait que le vote actuel est une très mauvaise plaisanterie. En réalité, sous la législation actuelle, vote à peu près qui veut, sans savoir précisément ce qu'il veut et sans même être responsable de ce qu'il fait.

Il n'est pas besoin de faire de grandes phrases pour démontrer la nécessité de la réforme. Il suffit de citer les amendements que l'on projette pour comprendre l'absurdité de la situation actuelle.

Voici sans commentaires celui que l'on propose relativement au droit électoral:

Tout citoyen mâle, citoyen des Etats-Unis, par la naissance ou par la naturalisation, qui est âgé de vingt ans ou davantage, aura le droit de voter, pourvu qu'il satisfasse aux conditions suivantes:

1. Il doit avoir résidé réellement, pendant un an dans l'Etat; pendant six mois dans la paroisse où il vote et pendant trente jours dans le ward ou precinct où il se présente au poll, avant le jour de l'élection.

2. Il doit être enregistré; il doit avoir payé ce que l'on appelle le "poll tax", la taxe électorale, un an avant qu'il exerce son droit d'électeur.

3. Il doit savoir lire la constitution de l'Etat dans sa langue maternelle; à défaut de quoi, il lui faudra être propriétaire d'une valeur foncière et mobilière d'au moins $200 comptant, d'après les assessements précédents.

Voilà qui fait véritablement rêver. Est-ce que, par hasard, il était possible de voter sans être réellement citoyen? Il semble que oui, puisque l'amendement à la Constitution le fait supposer. Le fait est qu'une simple déclaration d'intention suffisait.

Il paraît encore que l'on pouvait être électeur sans savoir lire la Constitution des Etats-Unis même dans sa langue maternelle. A défaut de cette condition remplie, celui qui se présentera au scrutin devra prouver qu'il possède une propriété foncière ou mobilière d'au moins $200.

Si l'amendement projeté ordonne que l'électeur remplisse désormais ces conditions, c'est que probablement il n'était pas obligé de s'y conformer jusqu'ici. On se demande alors avec ahurissement, ce qui donnait auparavant droit à la franchise électorale. Que l'on se dépêche d'adopter cet amendement, si réellement on veut avoir un corps électoral véritablement digne de ce nom. Finissons en avec cette mauvaise plaisanterie des élections, telles qu'elles se pratiquent jusqu'ici.

Les difficultés du rétablissement du Bi-métalisme.

Comme nous l'avons prouvé, l'or, tout en étant par sa nature, par la force des choses, l'étalon monétaire, se trouve par sa qualité même du plus rare et, par conséquent, du plus précieux des métaux, insuffisant pour les besoins de la circulation et du commerce, les Etats-Unis sont obligés d'avoir recours à l'argent, à la condition que les monnaies frappées en argent aient à peu de choses près la valeur que possède le même métal non monnayé sur le marché. Il faut, en effet, tenir compte aux gouvernements du prix de la main-d'œuvre et de la quantité d'alliage qu'il est obligé d'ajouter au métal pur donner à la pièce de monnaie la force de résister aux fatigues de la circulation.

Or, aucune des monnaies d'argent ne possède actuellement la valeur du métal blanc sur le marché. Ainsi que nous l'avons déjà dit, une pièce de monnaie qui est maintenant en circulation comme valant cent cents en argent, n'en vaut guère plus de la moitié. Toutes celles qui accusent une valeur de un dollar, aux Etats-Unis, de cinq francs en France, ne représentent intrinsèquement qu'une valeur d'un peu plus de la moitié. Les choses en sont arrivées à un tel point, par suite de l'augmentation constante dans la production de l'argent qu'il faut songer à une refonte générale des monnaies de ce métal. Tous les gouvernements se trouvent dans l'obligation de procéder à une démonétisation et à une remonétisation, devenues indispensables. Comment se fera ce travail immense nous devons le dire? brusquement ou progressivement? Ce sont là des dépenses devant lesquelles nous ne sommes pas étonnés que les différents Etats reculent.

Et quelles incertitudes sur la valeur de la monnaie, restée en circulation pendant la période de transition! A combien de hideuses spéculations et d'odieux tripotages il faut s'attendre! Comment les prévoir, comment les réprimer? Nous avons assisté à une suppression de ce genre. Que de gens bien placés, nous avons vu, alors, se prouvant la nouvelle monnaie en haut lieu, puis l'échangeant contre de l'argent déprécié et payant ensuite avec cet argent déprécié leurs malheureux employés, réduits ainsi à un état voisin de la misère! Tout le monde n'a pas le temps d'aller échanger ce qu'il lui en reste dans la poche à l'Hôtel des Monnaies. Il faut avoir recours à des courtiers qui en font un hideux métier.

Nous appelons de tous nos vœux la réunion d'une convention monétaire internationale pour régler toutes ces épineuses questions; mais nous en plaignons les membres, ils auront fort à faire.

Club de la Démocratie Française.

Elections.

Hier soir, ont eu lieu les élections du Club de la Démocratie Française. Voici les noms des officiers élus:

Président—J. A. Buisson.
Premier vice-président—Dr F. Formento.
Deuxième vice président—A. Capiton.
Secrétaire aux minutes—Gab. Lalanarque.
Secrétaire aux finances—Emile Serres.
Trésorier—Em. E. Prévost.

Administration Franco Louisianais—Administrateurs réelas—Dr E. Berjot, Jus Pitot, W. J. Formento, H. Chapelle, Eug. Antoine, F. J. Dreyfous, G. Grandjean.

Réélus pour la troisième fois. 8 mai—1f

Crescent Democratic Club.—No 1 Place University, Nouvelle-Orléans, 8 mai 1894. Conformément à l'article IV de notre Charte, il y aura une élection pour vingt-cinq Directeurs qui aura lieu à la salle du Club, jeudi 10 mai 1894, entre les heures de midi et 9 P. M.

C. L. DE FUENTES, Secrétaire.

8 mai—

AVIS.

Le bureau général du Louisville & Nashville R. R est actuellement au No 100 rue du Canal, où les billets sont maintenant en vente et les connaissements seront signés à ce local, entre Camp et St-Charles, à côté de la Banque Nationale Germania

JOHN KILKENNY, D.P.A.
V. C. SHEPARD, G. A.

1er mai—

Fluide Antiseptique.

Muni d'un certificat du Bureau de Santé de la Louisiane, je recommande au public de se servir de mon fluide antiseptique à laver. On y trouvera de grands avantages tels que la facilité et la rapidité du travail et la désinfection complète de tout linge qui aurait servi à des malades ou qui serait infecté d'une saleté repoussante. Sous ce point de vue, il est surtout recommandable aux buanderies publiques où l'on peut recevoir du linge de personnes inconnues qui pourrait se mêler dans l'exécution du travail. Pour la toilette il est très favorable à l'embellissement et à la santé de la peau.

Propriétaire, J. P. Jacob, coin des rues Derbigny et St-Philippe.

Agent vendeur, Chs Vanney, coin des rues Urquhart et Moreau.

A vendre chez les épiciers et les pharmaciens.

1er mai—1m

LA FETE DE JEANNE D'ARC.

Shakespeare avait prédit dit un journal de Paris que Jeanne d'Arc serait un jour "la sainte de la France." Cette prédiction est en train de se réaliser, et la cérémonie, à la fois religieuse et militaire, qui a eu lieu le 23 avril à Notre-Dame de Paris, est le prélude de la définitive apotheose.

En effet, la cérémonie du 22 avril 1894 coïncide avec l'introduction de la cause de béatification de Jeanne d'Arc; et cette date a été choisie parce que, à pareille époque, il y a près de cinq siècles, la vierge de Domremy quittait Chinon pour l'accomplissement de sa mission libératrice. Sous les voûtes de Notre-Dame, où flottera l'étendard de Jeanne,—l'étendard qui fut à la peine avant d'être à l'honneur,—c'est l'armée, c'est la France, avec l'Eglise, qui rendront un solennel hommage à celle qui, par le seul miracle de sa foi, exalta les cœurs, releva les courages et sauva la Patrie.

Son œuvre n'est point finie. Elle nous donnera l'occasion de nous unir encore; et, dans ce culte nouveau de Jeanne d'Arc, qui fut l'incarnation la plus haute du patriotisme, retrempé, croira plus fortement que jamais aux réparations de l'avenir.

En vénérant Jeanne d'Arc, on glorifie la France, on affirme l'immortalité de ses destinées, bien au-dessus des défaites et des humiliations passagères.

Le temps, qui, ces jours derniers, s'était assombri, s'est éclairé d'un brillant soleil comme si le ciel avait voulu, par un signe palpable, ajouter à l'éclat de la fête.

Dès neuf heures du matin, la foule a commencé à se diriger vers Notre-Dame—bien que la cérémonie dut avoir lieu seulement à deux heures—et les agents du cinquième arrondissement se sont vus obligés d'organiser un service d'ordre. On laissait pénétrer dans les bas côtés, mais la nef et le chœur étaient interdits.

La décoration est sobre et sévère, mais très imposante.

A l'extérieur, sur la façade principale, un grand transparent d'étoffe rouge est placé derrière la rangée des vingt-huit statues qui surmontent le portail. Au-dessous, quatre écussons; l'un portant ces mots *Vire labeur* l'autre est l'écusson de Jeanne d'Arc, le troisième celui de la ville de Paris, le dernier porte ces mots: *Dieu protege la France*. Ces cartouches sont entourés de faisceaux de drapeaux. Enfin deux grands drapeaux tricolores flottent sur les tours.

Entrons maintenant dans la cathédrale.

Au-dessus du buffet de l'orgue se trouve un trophée de drapeaux; sous la tribune pendent de grandes draperies de velours et de drap rouge frangées d'or et rehaussées de tentures blanches à glands et crépines d'or.

Voici l'ornementation de la nef:

L'arcade de gauche porte à sa pointe l'écusson de Lorraine et celle de droite l'écusson d'Alsace, tous deux voilés de crêpe.

Pour les autres travées, les quatorze arcades figurent les séjours on "villes de la Pucelle"; et les quatorze piliers, ses batailles et faits d'armes. Elles portent les écussons des villes suivantes:

Domremy, Vouxouleurs, Chinon, Poitiers, Tours, Blois, Orléans, Troyes, Reims, Château-Thierry, Paris, Bourges, Compiègne, Rouen.

Les piliers portent des flammes aux couleurs de Jeanne (blanc et bleu) avec les inscriptions que voici:

Bastille de Saint-Loup, 4 mai 1429.
Les Augustins, 6 mai 1429.
Les Tourelles, 7 mai 1429.
Jargeau, 12 juin 1429
Meung-sur-Loire, 15 juin 1429.
Beaugency, 17 juin 1429.
Patay, 18 juin 1429.
Janville, 19 juin 1429.
Troyes, 10 juillet 1429.
Reims, 16 juillet 1429.
Paris, 8 septembre 1429.
Saint-Pierre-le-Moustier, novembre 1429.
La Charite-sur-Loire, décembre 1429.
Compiègne, 23 mai 1430.

Les quatre gros piliers de la croisée du transept sont consacrés aux quatre grandes dates juridiques de Jeanne. Sous des trophées de drapeaux tricolores, quatre grands cartouches portent les mentions suivantes:

Jeanne d'Arc faussement condamnée, Rouen 1431.
Revision de l'inique procès, N.-D., de Paris 1455.
Jeanne d'Arc solennellement réhabilitée, Rome 1456.
Jeanne d'Arc proclamée vénérable, Rome 1894.

C'est au pied du troisième pilier (1456), qu'est déposée auprès de la statue de Notre-Dame, la bannière de Jeanne d'Arc et que sera fixée la plaque commémorative.

Voici, à ce sujet, l'historique de cette bannière:

C'était le 7 novembre 1455.

La mère de Jeanne, Yseboau Romée, malgré son grand âge, se présenta devant les commissaires apostoliques, accompagnée de ses deux fils: Pierre d'Arc, habitant Orléans et Jean du Lys, prévôt de Vancouleurs.

Elle portait le bref du Pape Calixte III ordonnant la revision du procès.

Elle demanda justice et le peuple s'unit à elle en poussant de telles acclamations que les commissaires durent se retirer à la sacristie pour délibérer.

On sait quel grand rôle a joué l'étendard dans l'histoire de l'héroïque jeune fille. C'était l'insigne du commandement qu'elle était venue réclamer au nom de la puissance céleste; c'était aussi, aux yeux de ses compagnons comme aux yeux des Anglais, l'insigne visible de la protection de Dieu sur la France et sur sa personne. La couleur de l'étoffe et les figures qui s'y trouvaient peintes avaient été révélées à Jeanne par ses voix, aussi aimait-elle "beaucoup plus, c'est elle qui l'a dit, et même quarante fois plus, son étendard que son épée."

Malheureusement, l'étendard a disparu du vivant même de l'héroïne.

On croit, néanmoins, que la bannière de Jeanne d'Arc était une bannière à longue queue flottante, très probablement divisée en deux pans ou banderolles. L'étoffe dont elle était faite était blanche, "sans nulle autre couleur". Sur ce fond blanc, semé de fleurs de lys, avaient été peintes des emblèmes. Sur une des faces, on voyait Notre-Seigneur au milieu d'une gloire, assis sur l'arc en ciel, montrant ses plaies et bénissant; à droite et à gauche de la gloire se trouvaient deux anges portant chacun une fleur de lys, et à côté de ce groupe on lisait ces mots: *Jhesus, Maria*. C'est Jeanne qui a donné ces détails.

Les entrées des galeries de pourtour du chœur sont décorées aux armes et couleurs de la Pucelle.

La décoration du chœur où l'illumination est très brillante, consiste principalement en faisceaux de drapeaux français. Dans les arcades du fond, les armoiries de Jeanne, de Saint-Père et du Cardinal-Archevêque de Paris; au-dessus des arcades, à la balustrade du *triforium*, une longue frise avec ces mots:

DIEU PROTÈGE LA FRANCE!

Telle est, dans son ensemble, la décoration de l'église de Notre-Dame de Paris.

Voici maintenant quel était l'ordre de la cérémonie:

A une heure trois quarts, la musique des jeunes incurables des Frères de Saint-Jean de Dieu a exécuté le *Prélude de la messe de Jeanne d'Arc* de Gounod: à deux heures, ont commencé les vêpres pontificales, après lesquelles Son Eminence s'est rendue à la statue de Notre-Dame de Paris, tandis que l'orchestre jouait la *Vision de Jeanne d'Arc*, de M. Alfred Josset. Le comité catholique a présenté alors au Cardinal la bannière que Son Eminence a bénie et déposée au pied de la statue de Notre-Dame. Pendant que le Cardinal se rendait à la sacristie, l'orchestre a exécuté un morceau: *Notre sœur Jeanne la Lorraine*. Le discours du R. P. Feuillette a commencé à trois heures et demie, et a été suivi du chant du *Magnificat* par toute l'assistance. Le salut solennel a été donné par Son Eminence; on y a chanté le *Te Deum* pour remercier Dieu de l'introduction de la cause de Jeanne.

Enfin, après l'office, l'orchestre a exécuté un dernier morceau: *Dieu protège la France!*

Inutile de dire que bien avant deux heures la cathédrale était absolument comble et que pas une place n'est restée vide.

Le spectacle était vraiment beau et très imposant; il a profondément remué les cœurs et excité l'enthousiasme de tous les assistants pour la bonne Lorraine, qui ayant sauvé la France, veille encore certainement sur elle.

La patrie française, représentée par ses plus nobles enfants, a rendu, le 23 avril, à la grande héroïne, Jeanne d'Arc, un hommage vraiment digne d'elle.

Les fêtes de Notre Dame ont été vraiment magnifiques.

Dès midi, une foule considérable s'est rassemblée aux abords de la cathédrale, dont les portes sont ouvertes à une heure; mais l'entrée est des plus difficiles, et il faut que les gardiens du service d'ordre organisent une chaîne en se donnant la main, pour résister aux poussées de la foule et éviter trop de bousculades.

A une heure et demie la basilique est complètement comble.

Aux premiers rangs, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le prince Henri d'Orléans, le duc de Chartres et la duchesse de Chartres.

Dans le chœur, S. Em. le cardinal Richard prend place, pour les vêpres au milieu de toutes les notabilités du clergé parisien.

S. Em. le cardinal a à côté de lui Mgr Bouvier, évêque de Tarentèse, et Mgr de Forges, évêque de Ténarie.

M. le gouverneur militaire de Paris arrive à trois heures avec le colonel de Maistre, son officier d'ordonnance, ainsi que le nonce apostolique, Mgr Ferrata, qui est accompagné de M. Peri-Morisini, secrétaire de la nonciature.

On remarque le général de Charette, entouré d'anciens zouaves pontificaux; MM. de Cazenove de Pradine, de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, et le comte Zichy, de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie.

Les officiers sont en très grand nombre: l'Ecole polytechnique et l'Ecole de Saint-Cyr ont envoyé une délégation.

LA CEREMONIE.—LA BENEDICTION DE LA BANNIÈRE.

A deux heures un quart, après le *Prélude de la messe de Jeanne d'Arc*, exécuté par la musique des jeunes incurables de Saint-Jean-de-Dieu, les vêpres commencent.

Elles se terminent à trois heures moins un quart, et à ce moment S Em. le cardinal prend place à l'entrée du chœur ayant près de lui M. le général Saussier.

Alors, la bannière de Jeanne d'Arc reconstituée et fort belle, est amenée à l'entrée du chœur par M. Keller, escorté des membres du comité catholique: MM. de Mun, Aimé Rambaut, Hippolyte Salle et Nourrisson.

S. Em. le cardinal Richard a quitté sa place pour la bénir, et au moment où il passe, mitre en tête, elle s'incline devant lui.

L'orgue s'est tu, les chœurs sont muets, et tout à coup le silence est déchiré par un roulement de tambours.

Alors l'effet est saisissant.

Tout le monde est debout. Une émotion religieuse s'est emparée de cette foule. Un souffle fort a passé dans la bannière. L'âme de Jeanne s'épand dans les cœurs.

Puis un second roulement de tambours: la bannière est bénie.

LE PANEGYRIQUE.

Le cardinal Richard quitte alors sa place pour aller s'asseoir au banc d'œuvre, et le R. P. Feuillette paraît en chaire. La voix fort distincte s'entend malgré le vent, abondante, qui remue les poitrines.

Le panégyrique du R. P. Feuillette a produit un puissant effet. Il débute par un saisissant tableau de la France au temps de saint Louis, au moment du radieux épanouissement de sa grandeur. Mais deux siècles plus tard, oh est-elle tombée!

"C'est la désolation, dit l'orateur, la ruine, la misère; les champs de bataille sont des champs de défaite. La peste, la famine, ajoutent à l'horreur du carnage. Les dissensions déchirent le royaume; des princes français se tendent des guet-apens comme de vulgaires malfaiteurs. Les armées ne sont plus que des bandes de pirates. L'étranger dévaste nos campagnes en alliés.

"Le roi se livre à une fille infâme. Pour la France, on n'est plus seulement de mort, c'est la honte. Pour conjurer tant de malheurs sur cette terre où l'épée a fait tant de merveilles, qui a vu naître tant de héros, et où il lui était si facile de faire lever un soldat de génie, Dieu alors va demander à une faible paysanne de sauver une cause perdue."

La place nous manque pour analyser le discours entier du R. P. Feuillette. Arrivé au moment du procès, il n'a pas hésité à flétrir avec la plus grande énergie la mémoire de l'évêque Cauchon, "ce serviteur de l'ordre qui s'est fait le complice d'une impudente oppression de conscience."

Une grande émotion a saisi les assistants, qui se sont ensuite écoulés lentement, tandis que les cloches sonnaient à toute volée un *Te Deum* de victoire.

Cette journée patriotique et religieuse a bien été vraiment une journée populaire.

C'était un spectacle profondément grandiose et émouvant que de voir la France du dix-neuvième siècle reprendre cette peau qui ont conservé et qui s'incarnent les plus glorieuses traditions nationales, saluer en Jeanne d'Arc, l'héroïne de la Patrie ancienne.

A quatre siècles de distance, l'armée française, celle de Gravelotte et de Patay, célébrait l'héroïne d'Orléans et de Patay.

La cérémonie qui a eu lieu hier à Notre-Dame en l'honneur de Jeanne-d'Arc a été magnifique. On sentait, sous les voûtes de la vieille cathédrale, battre le cœur de la France au souvenir de l'héroïne inspirée qui sauva notre pays et qui reste, dans sa grandeur légendaire, un mystère où le surnaturel joue un rôle aussi merveilleux que le patriotisme exalté. Le culte de la "bonne Lorraine" devient chaque jour, de plus en plus, une sorte de religion nationale. Il est naturel que l'Eglise, qui condamna l'héroïque pucelle, et qui, pendant si longtemps, hésita à la réhabiliter, ait tenu à s'associer d'une manière étroite au sentiment public et à prendre l'initiative des solennités destinées à glorifier la mémoire de Jeanne d'Arc. Elle l'a fait hier avec une majesté et une pompe d'un grandiose émouvant, au milieu d'une foule immense dans laquelle se pressaient les représentants de tous les partis, les hommes de toutes les conditions et à laquelle se sont mêlés un certain nombre d'ambassadeurs des puissances étrangères. Ce qui fait le caractère saisissant de cette belle fête, c'est cette unanimité de manifestations et d'hommages qui a associé, dans une même pensée éminemment française, les républicains aux royalistes, les catholiques aux fidèles de toutes les confessions et même à ceux qui affectent une entière indifférence en matière de foi.

GAMOTTS.—Décédée hier matin, à 5:30 heures, Mme Veuve HENRY GAMOTTS, née Marie Mathilde Massicot. Ses amis et connaissances des familles Gamot's, Massicot, Generelly, Bourzes sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 414 rue Ursulines, entre Conti et Rocheblave.

BURGAU.—Décédé, hier soit à dix heures et quart, ANDRÉ BURGAU, à l'âge de 67 ans et 9 mois, natif de Bordeaux, France, et résidant à Algier, cinquième district de la Nouvelle-Orléans, depuis 34 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après midi, mardi, à quatre heures et demie, de sa dernière résidence, No 20 rue Barthélemy, Algier.

Salle de l'Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 8 mai 1894—Les officiers et les membres du Comité des Obsèques sont requis de se réunir en leur salle ce mardi, 8 mai, à 2:30 h., P. M., précisée, pour rendre les derniers devoirs à leur frère défunt JOHN EITMANN. Les membres de cette Association sont requis d'assister à ses funérailles. Le convoi partira de la maison mortuaire coin St-Philippe et Decatur, mardi, 8 mai, à 3 heures P. M.

E. V. LECLERC, Président.
JOSEPH V. BOFILL, Secrétaire.

8 mai—1f

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Une petite fille

D'un ministre de l'Eglise Anglicane guérie d'une éruption désolante par la Salsepareille d'Ayer. Mr. RICHARD BIRKS, le Droguiste bien connu de Montréal, P. Q. (207 McGill st.), dit:—

"Je vends les Médecines de Famille d'Ayer depuis 40 ans et je n'en ai entendu dire que du bien. Je connais beaucoup de

Cures merveilleuses

dues à la Salsepareille d'Ayer, l'une en particulier d'une petite fille d'un ministre de l'Eglise Anglicane. L'enfant était littéralement couverte des pieds à la tête d'une éruption rouge et excessivement désagréable de laquelle elle souffrait depuis deux ou trois ans, malgré les meilleurs traitements possibles. Son père était d'une grande inquiétude à ce sujet et, sur ma recommendation, commença à lui faire prendre de la Salsepareille d'Ayer dont deux bouteilles opérèrent une complète guérison qui la soulagèrent beaucoup et remplirent son père de joie. Je suis sûr que s'il était ici il témoignerait en termes chaleureux des mérites de la

SALSEPAREILLE D'AYER

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

AVIS LEGAUX.

AVIS est par le présent donné de l'intention d'introduire à la prochaine session de la Législature un acte pourvoyant à une appropriation à Alfred S. Barnes, de la Nouvelle Orléans, pour satisfaire un jugement contre le Bureau des Administrateurs de l'Asile des Aliénés de Louisiane, Louisiane, se montant à la somme de quatre cent quatre-vingt dix 17(100 (s100 17(100) frais et intérêts à partir du 21 mai 1871 No 2312 du Dossier de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

8 mai 8 15 22 29 juin 6

Avis.

En conformité de l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, je donne par le présent avis de mon intention de m'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat à sa prochaine session pour obtenir le vote d'une loi intitulée "Pour venir en aide à M. F. Michel, constable de la 4me Cour de District de la Nlle Orléans pour frais qui me sont dus au sujet de l'exécution de l'acte d'Etat à partir du 21 juin 1893 jusqu'au 20 décembre 1891.

M. F. MICHEL,
Constable.

6mai—5f en 30 jrs

AVIS est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la Législature de la Louisiane à sa session de 1894 pour l'adoption d'un acte autorisant le Bureau de Liquidateurs de la dette de la ville à collecter les revenus nou payés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, antérieur à l'année 1892, versant le dit montant au dit Bureau et mentionnant de quelle manière le dit revenu sera appliqué.

21 av—6t en 30

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature un bill sera introduit pour amender l'acte No 15 de 1886, connu comme Loi du Dimanche (Sunday Law), pour qu'elle ne s'applique pas aux villes et villages de vingt-cinq mille habitants ou plus.

15 avril—15 22 29—mai 6 13

AVIS.

Il sera présenté à la prochaine session de la Législature de l'Etat de la Louisiane un acte pourvoyant au drainage de la ville de la Nouvelle-Orléans.

14 avril—30f

Avis.

Une élection pour sept Directeurs de la New Orleans Revolving Association aura lieu au Bureau de la Compagnie No 8, rue Carondelet, le MARDI, 8 mai 1894, de 10 heures A. M., à 2 P. M.

ERNEST PRAGST, Secrétaire.

28avril—28 au 8 maiinc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est du présent donné par le présent, conformément à l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter pour l'adoption par la Législature de cet Etat, à sa prochaine session, d'un acte pour amender, abroger ou rapporter les différents actes relatifs au pavage renfermés dans la charte de la ville, et les actes subséquents à cela, ou pour rapporter les dits statuts et empêcher autres actes relatifs au pavage.

8 avril—3 f en 30 jours

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,031, en faveur de J. W. McCracken, pour la somme de $1,250, intérêt et dépens.

W. H. SKYMOUR,
Administrateur.

15 avril—5 f en 30 j

AVIS SPECIAL.

Nouvelle-Orléans, 9 Avril 1894.—Avis est ici donné que le Bureau de la Liquidation de la dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans, demandera à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session en mai 1894, de passer les lois requises pour autoriser le Bureau à encourir et à payer tous frais nécessaires ou convenables pour mettre sur le marché, en cet Etat ou ailleurs, et pour négocier tel montant des Bons Constitutionnels de quatre pour cent qu'il sera jugé nécessaire pour pourvoir des fonds pour le rachat ou le retrait des anciens bons valides de la ville de la Nouvelle Orléans, objets à être rachetés à partir du 1er janvier 1895.

R. M. WALMSLEY,
Président.

T. WOLFE, JR.
Secrétaire.

11 avril—30f

AVIS

Est par le présent donné, en vertu de l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée Générale, un projet de loi pour établir et créer un Bureau de Commissaires d'Incendie pour la paroisse d'Orléans; pour définir ses pouvoirs et révoquer toutes les lois contraires, sauf sa section 74 de la charte de la ville.

22 avril—22 28—mai 5 12 19 24

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles
On entreprend des banquets, etc.
P. ARCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 8i mar lim dim

PARFAIT DANS TOUS SES DETAILS.

Hôtel Grunewald
Rue Baronne, près Canal.
PLAN EUROPEEN.
W. W. HOWD, Manager.
10 avril—10 au 1er mai

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation, les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de réemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration de ces conventions avec chacune d'entr'elles respectivement.

4mai—

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modic